



Aux Membres de l'Assemblée Régionale

PREAVIS N° 01-2021

Relatif à la

Gestion des comptes 2020

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués,

Selon les articles 7.9, 11.6, 14 et 15 de la convention adoptée par les Communes qui ont adhéré à l'Assemblée Régionale, le Comité directeur vous présente le résultat de la gestion des comptes pour la période allant 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. Les charges et frais, après déduction des recettes et subventions diverses, sont répartis entre les Communes regroupées au prorata de leur nombre d'habitants.

La répartition par Commune a été établie en tenant compte de l'effectif de la population au 31.12.2018, à savoir un nombre total de **45'551** habitants (**44'376** en 2017), selon le budget 2020 adopté par l'Assemblée Régionale.

Celui-ci prévoyait un total des charges de **CHF. 1'097'650.-**, soit un excédent à la charge des Communes regroupées de **CHF 814'550.-**, **ce qui correspondait à un coût par habitant de CHF 17.88** (CHF 17.54 en 2019) (*montant arrondi à deux décimales*). Le résultat final pour l'année 2020 reflète en définitif un résultat réel ramené à **CHF 998'935.84** (CHF 877'477.48 en 2019), soit un excédent à la charge des Communes regroupées de **CHF 715'849.86**, **soit un coût par habitant de CHF 15.71** (CHF 16.53 en 2019) (*montant arrondi à deux décimales*).

La situation des comptes de l'ORPC « District Aigle », au 31 décembre 2020', est donc la suivante :



Compte	Désignation	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	ORPC District Aigle	998 935.84	998 935.84	1 097 650.00	1 097 650.00	877 477.48	877 477.48
660.3001.00	Rétribution des Autorités	7 510.00		8 000.00		9 335.00	
660.3003.00	Jetons de présence	825.00		2 000.00		2 465.00	
660.3011.00	Traitements	333 929.70		327 800.00		321 361.85	
660.3030.00	Cotisations AVS-AC-AF	31 537.10		29 200.00		30 354.60	
660.3040.00	Cotisations à la Caisse de pensions	21 159.90		21 900.00		21 042.50	
660.3050.00	Assurances maladie et accidents	7 070.65		5 700.00		6 122.20	
660.3060.00	Indemnisation et remboursement de frais	526.50		250.00		35.00	
660.3061.00	Utilisation de véhicules privés	2 142.00		250.00			
660.3063.00	Frais de représentation	225.80		250.00		79.00	
660.3065.00	Frais d'habillement	624.00		1 000.00		1 014.00	
660.3101.00	Imprimés et fournitures de bureau	4 383.05		8 500.00		4 528.00	
660.3111.00	Achats de mobilier et équipement de bureau	2 728.85		4 000.00		1 108.90	
660.3114.00	Achats de matériel d'exploitation	6 833.44		8 500.00		3 230.15	
660.3115.00	Leasing de véhicule	17 983.00		18 000.00		17 105.95	
660.3124.00	Carburant véhicule	6 842.40		7 000.00		5 380.15	
660.3141.00	Entretien des constructions	1 734.90		2 000.00		1 505.65	
660.3151.00	Entretien du mobilier et équipements de bureau	368.25		250.00			
660.3154.00	Entretien du matériel	1 688.10		4 000.00		448.45	
660.3155.00	Entretien véhicule	6 194.80		8 500.00		8 063.80	
660.3161.00	Loyers	14 096.00		14 100.00		14 096.00	
660.3161.10	Location de salles pour repas	3 840.10		3 000.00		1 460.00	
660.3170.00	Frais de réceptions et manifestations	3 978.20		4 000.00		2 782.70	
660.3181.00	Frais de ports et taxes du compte de chèques postaux	2 841.85		3 000.00		2 979.30	
660.3182.00	Frais de téléphones	2 387.75		2 000.00		2 321.85	
660.3182.10	Frais d'alarme					3 375.00	
660.3182.30	Service de piquet milice	3 060.00		2 200.00			
660.3186.00	Assurances diverses	12 948.90		14 000.00		13 502.95	
660.3189.00	Frais tenue comptabilité et révision	3 729.40		4 000.00		3 764.40	
660.3193.00	Cotisations diverses			200.00			
660.3511.00	Participation à des charges cantonales	298 012.00		300 000.00		296 081.50	
660.3521.20	Frais de cours et exercices régionaux	144 826.15		80 000.00		84 278.97	
660.3521.30	Interventions en faveur de la collectivité (IFC)	33 452.95		180 000.00			
660.3521.40	Location de véhicules pour les cours	2 405.10		15 000.00		604.61	



660.3521.60	Participation aux frais de fonctionnement des constructions	19 050.00		19 050.00		19 050.00
660.4350.00	Prestations (IFC) facturées		71 956.25		180 000.00	7 086.70
660.4511.20	Subsides pour les exercices régionaux		177 343.33		70 000.00	83 561.65
660.4511.30	Participation à l'entretien des constructions sanitaires		32 968.00		33 000.00	32 968.00
660.4511.40	Subsides divers		818.40		100.00	3 776.75
660.4521.10	Participation d'Aigle		159 259.46		181 217.00	167 833.43
660.4521.11	Participation de Bex		121 903.95		138 712.00	127 598.30
660.4521.12	Participation de Chessel		6 694.75		7 618.00	6 661.75
660.4521.13	Participation de Corbeyrier		6 883.30		7 832.00	7 223.80
660.4521.14	Participation de Gryon		20 932.85		23 819.00	22 547.50
660.4521.15	Participation de Lavey-Morcles		14 866.70		16 916.00	15 307.15
660.4521.16	Participation de Leysin		61 902.75		70 438.00	66 501.90
660.4521.17	Participation de Noville		17 491.20		19 903.00	17 439.60
660.4521.18	Participation d'Ollon		117 252.20		133 419.00	123 878.95
660.4521.19	Participation d'Ormont-Dessous		17 616.90		20 046.00	18 464.50
660.4521.20	Participation d'Ormont-Dessus		22 724.40		25 858.00	24 250.10
660.4521.21	Participation de Rennaz		12 980.85		14 771.00	13 869.00
660.4521.22	Participation de Roche		27 894.75		31 741.00	27 275.20
660.4521.23	Participation de Villeneuve		90 693.25		103 198.00	93 760.55
660.4521.24	Participation d'Yvorne		16 752.55		19 062.00	17 472.65



Comptabilité

Bilan au 31.12.2020

PC ORPCi

Exercice: 2020

Compte	Désignation	Bilan au 31.12.2020
91	A C T I F	176 302.99
910	Disponibilités	142 499.19
9100.000	Caisse	72.75
9100.001	Caisse (urgences)	1 000.00
9101.000	Compte de chèques postaux	141 426.44
911	Débiteurs et comptes courants	
9115.002	Impôt anticipé à récupérer	
913	Actifs transitoires	33 803.80
9139.000	Actifs transitoires	33 803.80
92	P A S S I F	-176 302.99
920	Engagements courants	-147 758.54
9200.000	Créanciers	-147 758.54
9259.000	Passifs transitoires	
928	Réserve	-20 544.45
9280.000	Investissements futurs - Région d'Aigle	-20 544.45
9290.000	Capital	-8 000.00



Au vu de ce qui précède, le Comité directeur a l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués de l'Assemblée régionale, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Les Membres de l'Assemblée Régionale

Vu Le préavis n° 01-2021 relatif à la gestion des comptes 2020
Ouï Le rapport de la commission de gestion/finance
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décident

1. d'adopter les comptes de l'ORPC Aigle 2020
2. d'en donner décharge au Comité directeur et au Boursier communal d'Aigle

AU NOM DU COMITE DIRECTEUR

Le Président

La Secrétaire

Jean-Luc Duroux

Chrystelle Bösch



Protection civile
District Aigle

Préavis n° 02-2021

Relatif au

**Rapport du Cdt de Bataillon et du Comité directeur
à l'Assemblée Régionale du District d'Aigle
sur la gestion pour l'année 2020**

TABLE DES MATIERES

I. Avant-propos	2	3. Opérations	13
II. Introduction	4	Jours de service	13
III. L'ORPC District Aigle	5	Cours de répétition	14
1. Commandement	6	Interventions en faveur de la collectivité	17
Vue d'ensemble	6	Interventions en situation d'urgence	19
L'Assemblée Régionale	6		
Le Comité de direction	7	4. Logistique	21
Organe Externe	8	Constructions PCI	21
La Commission de gestion	8	Véhicules	22
Structure de L'Etat-major	9	Equipement & Matériel	23
2. Personnel	10	IV. Conclusions	24
Effectif global	10		
Service de piquet	11		
Missions par formation	12		

I .AVANT- PROPOS



Jean-Luc Duroux

Président du Comité directeur

Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir et satisfaction que nous vous présentons le rapport de gestion 2020 de notre association de commune pour la Protection civile.

Ce document a pour but de relater et de valoriser tout le travail effectué par la Protection civile au profit des habitants du district d'Aigle mais également de mieux communiquer l'ensemble de nos activités et missions aussi bien à nos partenaires qu'à la population.

Je saisis l'occasion pour remercier toutes celles et ceux qui s'activent pour assurer le bon fonctionnement de notre organisation régionale afin que nos missions et interventions correspondent aux attentes des autorités civiles et de la population.

Cette année 2020 a été particulièrement marquée par la crise sanitaire provoquée par l'arrivée de la pandémie liée au COVID-19.

Notre organisation a été engagée dès les premières mesures prises par les autorités cantonales afin de faire face à cette situation imprévue et d'une telle ampleur.

Les différentes et importantes missions confiées ont mis en lumière les compétences et le savoir-faire des cadres, des unités et des astreints engagés et ont également prouvé que notre système sécuritaire est apte à faire face à des situations de crise sans précédent.

Sans les compétences techniques, l'engagement sans faille et la disponibilité des personnes impliquées, les systèmes sécuritaire et sanitaire n'auraient pas pu être mis en œuvre ni exploités dans la durée.

Je tiens à remercier et à féliciter tous les membres de l'Etat-Major fortement impliqués dans l'organisation régionale mise en place par le canton. Ma reconnaissance et ma gratitude vont à tous les miliciens, soldats, sous-officiers et officiers qui constituent notre corps. Grâce à chacun d'entre eux, la population de notre région ainsi que les autorités politiques peuvent compter sur un bataillon de protection civile motivé, bien instruit et prêt à intervenir pour protéger, aider et garantir la sécurité des personnes et des biens en cas de crise et de catastrophe.

Un grand merci à tous.

Jean-Luc Duroux

Président du Comité directeur



It-col Olivier Pittier

Commandant

Mesdames, Messieurs les membres de l'Assemblée Régionale,

L'année 2020 a été en tout point de vue une année que l'on peut considérer comme une année exceptionnelle pour notre organisation et pour l'ensemble de la population.

Sur le plan opérationnel, dès le 3 janvier, nous avons engagé l'ensemble de nos deux compagnies durant tout le mois de janvier, afin de pouvoir assurer un engagement de qualité à l'occasion des Jeux Olympiques de la Jeunesse, des National Winter Games et pour l'Académie de Savatan. Pour garantir en tout temps les ressources en personnel, nous avons effectué en parallèle les jours d'instruction minimum recommandée par les directives cantonales. Cette stratégie avait pour but d'être réactif au moindre changement et ainsi monter en puissance à chaque instant si les besoins se faisaient sentir.

Dès le 24 février, la pandémie du coronavirus arrive aux portes de la Suisse avec les premiers cas confirmés. Puis les semaines suivantes, les nombres de cas montent d'une manière exponentielle. Dès lors, la Protection civile est mise en état de mobilisation générale. Cette mesure a été prise pour la dernière fois durant la deuxième guerre mondiale. Fin octobre, la pandémie redémarre de plus belle ce qui eut pour conséquence une deuxième mobilisation. En parcourant ce rapport, vous pourrez constater l'engagement sans précédent et sans faille de notre organisation.

Il faut savoir que la seule réserve opérationnelle du Canton de Vaud est la protection civile. Nous avons pu assurer l'ensemble des missions confiées, principalement dans le soutien du domaine de la santé, qui pour information ne font pas partie de notre catalogue de prestations. J'aimerais par ces quelques mots souligner l'importance de notre organisation qui est bien souvent dénigrée par des propos peu élogieux. Aujourd'hui sans tous les astreints de la Protection civile qui ont su s'adapter avec un professionnalisme remarquable, qui sait dans quelle situation se trouverait la population de notre région aujourd'hui.

Pour terminer, je souhaite remercier et féliciter l'ensemble des officiers, sous-officiers et soldats ainsi que mes deux collaborateurs qui ont effectué un travail extraordinaire.

It-col Olivier Pittier

Commandant

II. INTRODUCTION

La protection de la population est l'un des sept instruments dont la Suisse dispose pour mener à bien les tâches relevant de la politique de sécurité. Il s'agit d'un système coordonné composé de cinq organisations partenaires, à savoir la police, les sapeurs-pompiers, les services de la santé publique, les services techniques et la protection civile. Les organisations partenaires de la protection de la population sont responsables de leurs champs d'action respectifs et se portent mutuellement assistance dans l'accomplissement de leurs tâches.

La protection civile joue un rôle important dans notre pays. Etant la seule organisation partenaire à être ancrée dans la Constitution fédérale et à connaître une obligation de servir à l'échelon national, la protection civile occupe une position particulière dans le système coordonné de protection de la population. Elle est l'unique organisation civile qui puisse garantir une capacité durable d'intervention en cas d'événements graves d'une certaine durée et appuyer, renforcer ou décharger les autres organisations sur le long terme.

Par ailleurs, la protection civile fournit des prestations spécialisées telles que l'aide à la conduite en faveur des états-majors de crise des cantons et communes, la transmission de l'alarme à la population, la mise à disposition de l'infrastructure de protection, l'assistance de personnes sans abri et en quête de protection, la protection des biens culturels ainsi que des opérations de sauvetage difficiles et des travaux de remise en état. Ce profil des compétences exigées et cette capacité durable d'intervention font de la protection civile un maillon indispensable au sein de la chaîne sécuritaire.

Fondée en 1963, la protection civile a célébré son cinquantième anniversaire en 2013. L'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) a initié un certain nombre d'actions pour commémorer le jubilé de la protection civile dont le projet consistant en la construction de 50 ponts et passerelles à travers tout le pays. À l'échelle du canton de Vaud, ce sont dix ponts construits par les astreints qui contribuent ainsi à rappeler les missions essentielles assumées par la protection civile.



III. L'ORPC District AIGLE

L'organisation régionale de protection civile (ORPC) d'Aigle est un regroupement de communes conformément à la loi fédérale (LPPCi) du 17 juin 1994 et de la loi cantonale (LVLPCi) du 11 septembre 1995. L'assemblée constitutive du regroupement de communes a eu lieu en 1998 avec les 15 communes composant le district d'Aigle selon le découpage territorial vaudois.

Au 31 décembre 2020, le district d'Aigle a un bassin de population de 46'316 habitants

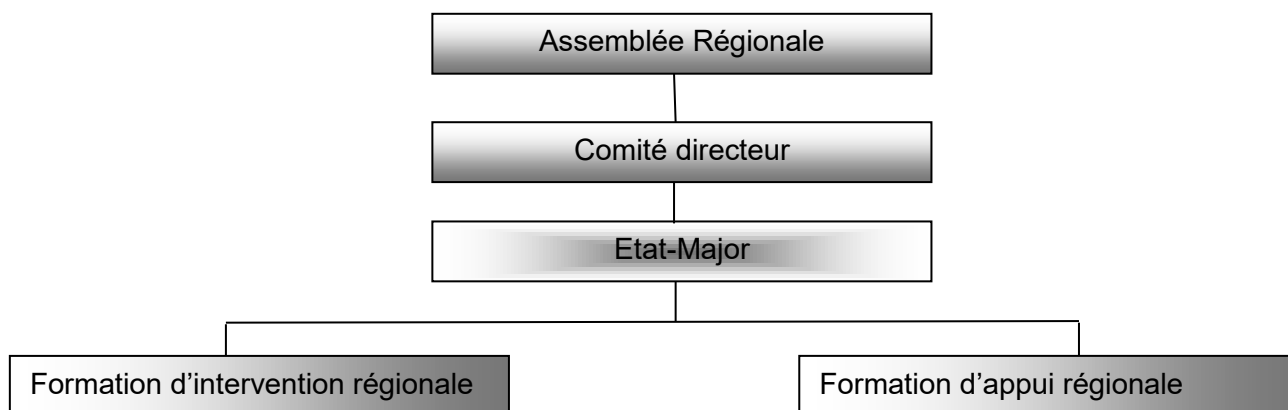


1. Aigle	10'518 habitants	9. Ollon	7'634
2. Bex	7'828	10. Ormont-Dessous	1'180
3. Chessel	444	11. Ormont-Dessus	1'466
4. Corbeyrier	445	12. Rennaz	889
5. Gryon	1'378	13. Roche	1'868
6. Lavey-Morcles	944	14. Villeneuve	5'837
7. Leysin	3'645	15. Yvorne	1'070
8. Noville	1'170		

1. COMMANDEMENT

VUE D'ENSEMBLE

Le regroupement de communes de l'ORPC Aigle est constitué d'une Assemblée régionale (organe délibérant), d'un Comité de direction (organe exécutif), d'une Commission de gestion, puis d'un Etat-Major (organe opérationnel) qui dirige les deux formations d'intervention et d'appui.



L'ASSEMBLEE REGIONALE (AR)

L'organe délibérant de l'association de communes s'est réuni à deux reprises en séances ordinaires d'Assemblée générale pour traiter des affaires statutaires.

Le bureau de l'AR se constitue comme suit :

Président	Christian Genillard Municipal, Corbeyrier	
Vice-Président	Jean-Marc Chavannes Municipal, Roche	
Secrétaires & Commandant	Chrystelle Bösch Hors Conseil	Pittier Olivier Commandant, ORPC

L'AR se compose des représentants suivants :

Membres	Maude Allora Municipale, Aigle	Daniel Nikles Municipal, Leysin	Pierre-Henri Légeret Municipal, Rennaz
	Alberto Cherubini Municipal, Bex	Corinne Baillif-Grognuz Municipale, Noville	Dominique Pythoud Municipal, Villeneuve
	Christophe Krummenacher Municipal, Chessel	Philippe Pastor Municipal, Ollon	Eric Minod Municipal, Yvorne
	Georges Vittoz Municipal, Gryon	Roger Durnat Municipal, Ormont-Dessous	
	Dominique Morisod Municipal, Lavey-Morcles	Yoann Huck Conseiller, Ormont-Dessus	

LE COMITE DE DIRECTION (CODIR)

L'exécutif de l'association de communes s'est réuni à quatre reprises en séances ordinaires du Comité directeur (CODIR). Les sujets traités étaient les affaires courantes et la création des Statuts de l'ORPC. Le Comité travaille également pour l'amélioration des conditions de prestation de la caisse de pension du personnel professionnel.

Concernant la Commission gestion et des finances, elle s'est réunie à qu'une reprise pour cause de la pandémie afin de préparer les rapports du budget et des comptes pour l'Assemblée régionale.

Le Président Jean-Luc Duroux a participé aux séances ordinaires des présidents des CODIR Vaudois à Gollion. Il a également participé à plusieurs séances concernant le projet de réorganisation de la PCi vaudoise "Opération Tétris". Depuis mars 2020, M. Jean-Luc Duroux a été invité à des séances d'informations, par le biais de visioconférences hebdomadaires, afin d'avoir une vue d'ensemble sur les différents engagements Covid-19.

Le CODIR est composé comme suit :

Président	Jean-Luc Duroux Municipal, Aigle	
Vice-Président	Daniel Hediger Municipal, Bex	
Secrétaire & Commandant	Chrystelle Bösch Hors conseil	Pittier Olivier Commandant, ORPC
Membres	Carole Ansermoz Municipale, Ormont-Dessus	Jacques-Henri Muller Municipal, Yverne
	Jean-Luc Chollet Municipal, Ollon	Nicolas Rochat/ Eric Portner Municipal, Roche
	Dylan Karlen Municipal, Villeneuve	

Organe Externe

Trésorier **Jean-Marc Moreillon**
Boursier commune d'Aigle

LA COMMISSION DE GESTION-FINANCES

Les délégués de la Commission de gestion et des finances sont élus par l'Assemblée régionale à chaque début de législature et pour la durée de celle-ci.

Membres	Philippe Pastor Municipal, Ollon
----------------	--

Dominique Pythoud
Municipal, Villeneuve

Alberto Cherubini
Municipal, Bex

Suppléants	Eric Minod Municipal, Yvorne
-------------------	--

Georges Vittoz
Municipal, Gryon

Structure de L'Etat-Major (EM) & Compagnie 1-2

Les effectifs de la milice sont organisés d'un état-major et de 2 compagnies FAR. Les éléments FIR sont intégrés dans les deux cp.

Etat-major

12

S0 = Commandement

lt-col	Cdt bat	Pittier O.	1
maj	Suppl cdt bat	Fastiggi U.	1

S1 = Office

maj	C office	Haug E.	1
plt	C info	Vacant	

S2/6 = Suivi / Aide à la conduite

cap	C AIC	Porta V.	1
plt	C suivi	Vacant	
cap	C tm	Schmid J.	1

S3/5 = Opérations / coopération

cap	C op	Gerber P.	1
cap	C assist	Aeppli M.	1
cap	C pi	Jordan S.	1
cap	C PBC	Chamorel F.	1
plt	C Prot ABC	Vacant	

S4 = Logistique

cap	C coord log	Vögeli J.	1
lt	C rav	Monory L.	1
lt	C trans	Cachulo R.	1

CP

23.01.2019

101

Commandement de cp				2
cap	Cdt cp			1
plt	R cdt cp			1

Section logistique

lt	Of log	1
four	Four	1
plt		1

Groupe matériel

cpl	Prép mat	1
app	Prép mat	1
app	Prép mat	1
app	Prép mat	1
app	Prép mat	1

Groupe construction

app	Sof constr	1
sdt	Prép constr	1
sdt	Prép constr	1
sdt	Prép constr	1
sdt	Prép constr	1

Groupe cuisine

cpl	C cui	1
cpl	C cui	1
cpl	C cui	1
sdt	Cui	1
sdt	Aide cuis	1

Groupe transport

cpl	Sof trsp	1
sdt	Cond	1
sdt	Cond	1
sdt	Cond	1
sdt	Cond	1

Section aide à la conduite

lt	Of AIC	1
plt		

Groupe AIC 1

cpl	Sof AIC	1
sdt	Collab EM	1
sdt	Collab EM	1
sdt	Collab EM	1
sdt	Collab EM	1
sdt	Collab EM	1
sdt	Collab EM	1

Groupe AIC 2

cpl	Sof AIC	1
sdt	Collab EM	1
sdt	Collab EM	1
sdt	Collab EM	1
sdt	Collab EM	1
sdt	Collab EM	1
sdt	Collab EM	1

Section appui

lt	Of pi	1
sgt	Sof pi	1
sgt		

Groupe appui 1

cpl	Sof pi	1
sdt	Pionnier	1
sdt	Pionnier	1
sdt	Pionnier	1
sdt	Pionnier	1
sdt	Pionnier	1
sdt	Pionnier	1

Groupe appui 2

cpl	Sof pi	1
sdt	Sof pi	1
sdt	Pionnier	1
sdt	Pionnier	1
sdt	Pionnier	1
sdt	Pionnier	1
sdt	Pionnier	1

Groupe appui 3

cpl	Sof pi	1
sdt	Sof pi	1
sdt	Pionnier	1
sdt	Pionnier	1
sdt	Pionnier	1
sdt	Pionnier	1
sdt	Pionnier	1

Groupe appui 4

cpl	Sof pi	1
sdt	Sof pi	1
sdt	Pionnier	1
sdt	Sof pi	1
sdt	Pionnier	1
sdt	Pionnier	1
sdt	Pionnier	1

Section assistance

lt	Of assist	1
sgt	Sof assist	1
sgt	Sanitaire	1

Groupe assistance 1

cpl	Sof assist	1
sdt	Prép assist	1
sdt	Sof assist	1
sdt	Prép assist	1
sdt	Prép assist	1
sdt	Prép assist	1
sdt	Prép assist	1

Groupe assistance 2

cpl	Sof assist	1
sdt	Prép assist	1
sdt	Prép assist	1
sdt	Sof S san	1
sdt	Prép assist	1
sdt	Prép assist	1
sdt	Prép assist	1

Groupe assistance 3

cpl	Sof assist	1
sdt	Prép assist	1
sdt	Prép assist	1
sdt	Prép assist	1
sdt	Prép assist	1
sdt	Prép assist	1
sdt	Prép assist	1

Groupe PBC 1

cpl	Sof PBC	1
sdt	Sof PBC	1
sdt	Spéc PBC	1
sdt	Spéc PBC	1
sdt	Spéc PBC	1
sdt	Spéc PBC	1
sdt	Spéc PBC	1

2. PERSONNEL

EFFECTIF GLOBAL

La protection civile vaudoise dispose de deux types de formations.

La formation d'intervention régionale (FIR) peut être mise sur pied dans l'heure. Chaque membre de la FIR, incorporé sur une base volontaire, est soumis au port du pager.

La formation d'appui régionale (FAR) entre en service dans les 6 heures suivant l'alarme. Cette dernière passe par le réseau téléphonique fixe et/ou mobile.

Chaque astreint est incorporé dans un groupe d'alarme à l'issue de la formation de base. Le déclenchement de ces groupes d'alarmes est assuré par le centre de traitement des alarmes (CTA) des sapeurs-pompiers.

Chaque ORPC dispose d'un service de piquet qui est assuré toute l'année par du personnel de milice et/ou professionnel.

Effectif réglementaire : 487

Effectif réel : 341

FIR : 45

FAR : 296

SERVICE DE PIQUET

Selon les directives cantonales, un service de piquet régional est assuré 24/24 tout au long de l'année afin de garantir un appui de la protection civile si nécessaire

Personnel professionnel En semaine	Personnel de milice Le week-end
lt col Olivier Pittier Commandant	cap Sébastien Turrian Chef assistance
major Eric Haug Chef d'office/rempl cdt	cap Jérôme Schmid Of télématique
major Ugo Fastiggi Chef log/ rempl cdt	cap Philippe Gerber Cdt FIR
	cap Jonathan Liaudat Of télématique
	plt Christopher Chevalley Of appui
	cap Michaël Aeppli Of pionnier
	lt Ludovic Monory Of logistique
	lt Rémy Mange Of appui

MISSIONS

● AIDE A LA CONDUITE

Pour accomplir ses tâches, l'organe de conduite doit disposer d'un personnel rompu aux activités relevant de l'aide à la conduite. La protection civile met à sa disposition pour cela le personnel des services du suivi de la situation, de la télématique, de la protection ABC.

● ASSISTANCE

Il s'agit notamment d'accueillir, encadrer, évacuer et assurer un hébergement à des personnes sinistrées qui peuvent également être des personnes à mobilité réduite. L'ORPC du District Aigle peut en cas d'interventions en situation d'urgence disposer des constructions protégées ou de locaux publics.

● PIONNIER

L'appui est le domaine dont l'éventail des tâches est le plus large. Il se charge surtout de missions de soutien au profit des quatre autres organisations partenaires, en particulier lors de sinistres majeurs, de catastrophes en situations d'urgence. Il intervient soit de manière autonome, soit en collaboration avec d'autres éléments. S'agissant de travaux de remise en état, l'exigence posée à l'appui est d'intervenir rapidement, en particulier pour éviter les dommages consécutifs à une inondation, une tempête, une avalanche ou à d'autres sinistres d'origine naturelle.

● PROTECTION DES BIENS CULTURELS

Il s'agit de prendre les mesures nécessaires en collaboration avec les institutions culturelles, les personnes privées ainsi que les communes pour créer un inventaire et les plans d'évacuation des biens à protéger dans le district.

● LOGISTIQUE

C'est un vaste domaine, les tâches principales sont d'assurer les transports, la subsistance, la comptabilité. D'effectuer l'inventaire, l'entreposage, la maintenance et la mise à disposition du matériel. Mais aussi d'entretenir et exploiter les constructions. Sans eux un exercice ou une intervention serait bien compromis.

3. OPERATIONS

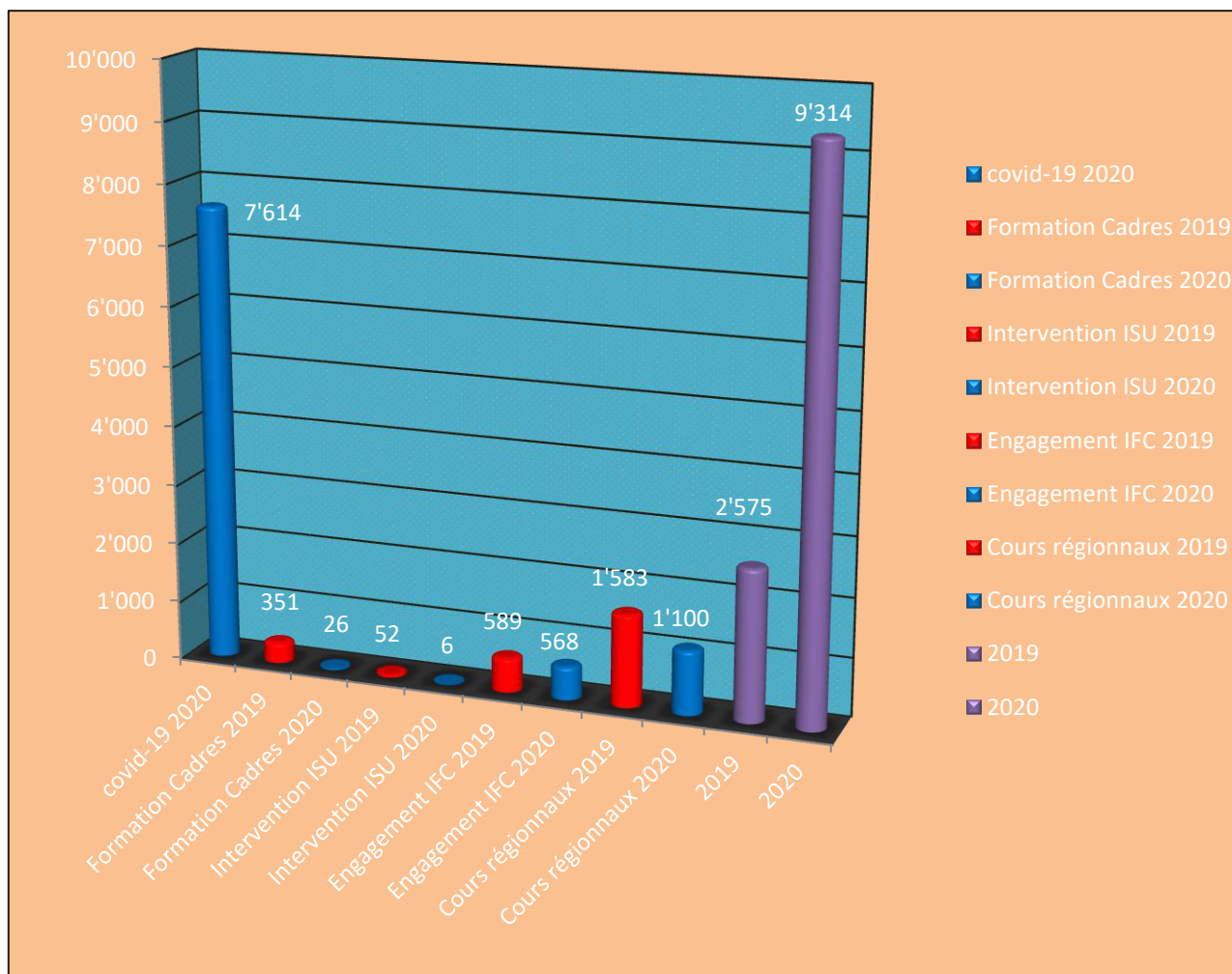
JOURS DE SERVICE

2020 est une année exceptionnelle car depuis que la protection civile a été créée elle n'aura jamais été autant sollicitée suite aux éléments survenu dans le monde. Le nombre de jours d'engagement a été multiplié par 3,6.

Comparaison des engagements 2019-2020

2019 ➡ 2'575 jours de service

2020 ➡ 9'314 jours de service



Cours de répétition / Essai fédéral d'alarme

AIDE À LA CONDUITE

Comme chaque premier mercredi du mois de février, un groupe du suivi de la situation et la télématique ont procédé aux contrôles.

Le test des sirènes a été réussi. Comme chaque année, quelques petits problèmes sont en effet survenus qui ont été très rapidement cernés et réparés le soir même.

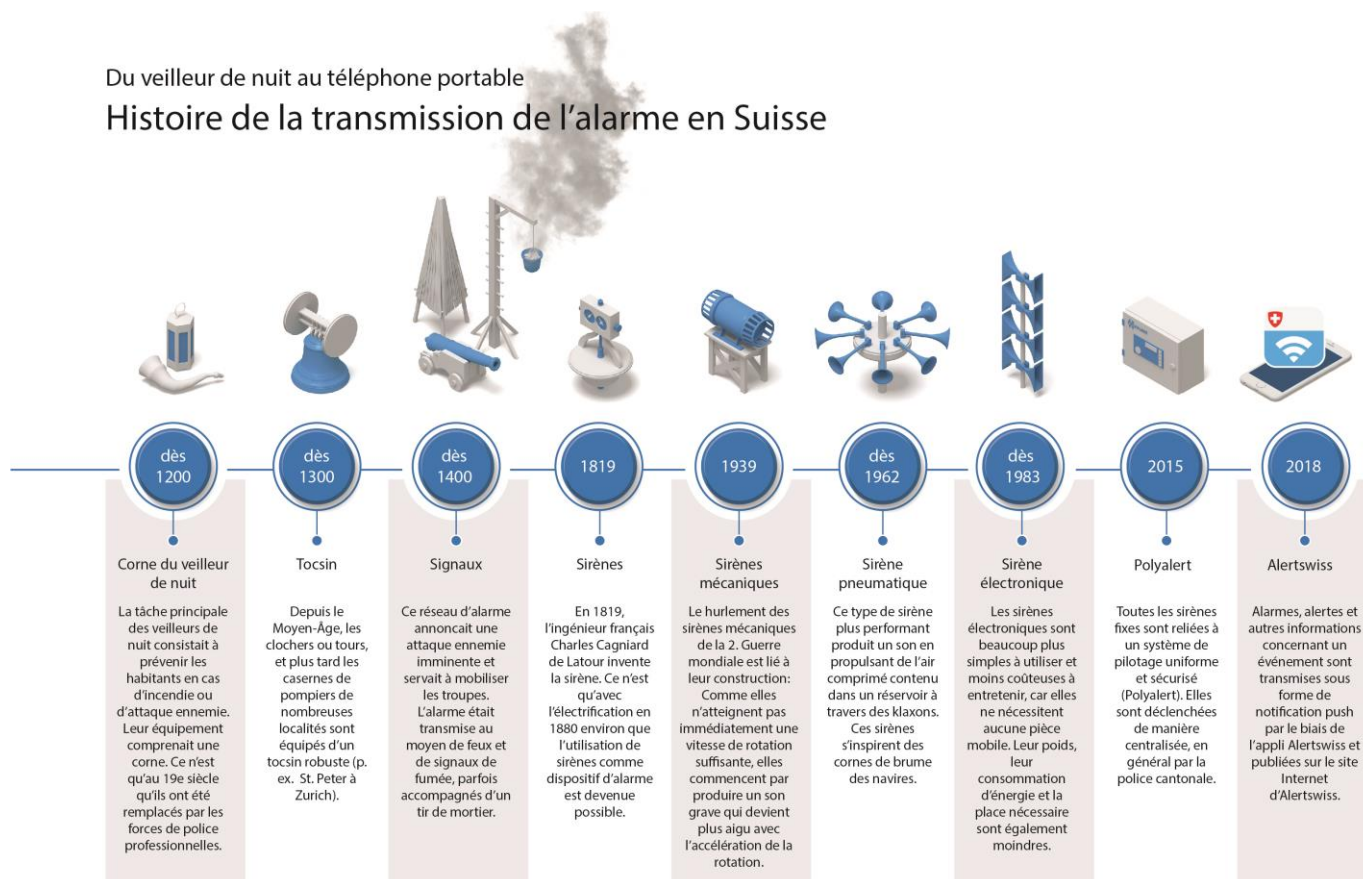
Conformément aux instructions de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) les sirènes fixes sont équipées du nouveau système POLYALERT et télécommandées par ce dernier afin d'assurer la transmission de l'alarme à la population.

Le déclenchement des sirènes est assuré par le centre d'engagement et de traitement (CET) de la police cantonale vaudoise et/ou par le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM).

Selon les besoins, un déclenchement manuel peut se faire au pied de la sirène via un interrupteur à clé externe.

Du veilleur de nuit au téléphone portable

Histoire de la transmission de l'alarme en Suisse



COURS DE RÉPÉTITION CP1 / CP2

COMPAGNIE 1 & 2

Comme énoncé en avant-propos, j'ai pris la décision de réunir l'ensemble des deux compagnies pour anticiper en tout temps les demandes des organisateurs lors des JOJ. Mon intention a été d'organiser en parallèle les cours de répétition qui sont de 3 jours au minimum. De ce fait, j'ai pu disposer d'une souplesse ayant en permanence une réserve opérationnelle à ma disposition et ainsi combler si nécessaire tout imprévu. Quand le personnel n'était pas engagé pour les JOJ, il était en cours de répétitions et vice versa. Le programme concernant les cours de répétitions a été principalement axé sur le rappel des formations de base du catalogue de prestations de la protection civile et du contrôle des abris privés.



COURS DE RÉPÉTITION / FIR

FORMATION D'INTERVENTION REGIONALE (FIR)

Suite à la Pandémie la priorité a été donnée aux divers engagements en situation d'urgence dès lors, les deux jours de cours prévus ont été annulés.

COURS DE REPETITION / DOMAINE LOGISTIQUE

CONSTRUCTIONS

Les préposés aux constructions ont effectué les travaux d'entretien des installations techniques selon les prescriptions.



MATERIEL

Le contrôle électrique (OIBT) de nos génératrices 2,5 KWA et 27 KWA a été effectué ainsi que des tirs forts qui se font pour ces derniers tous les dix ans.



INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA COLLECTIVITE (IFC)

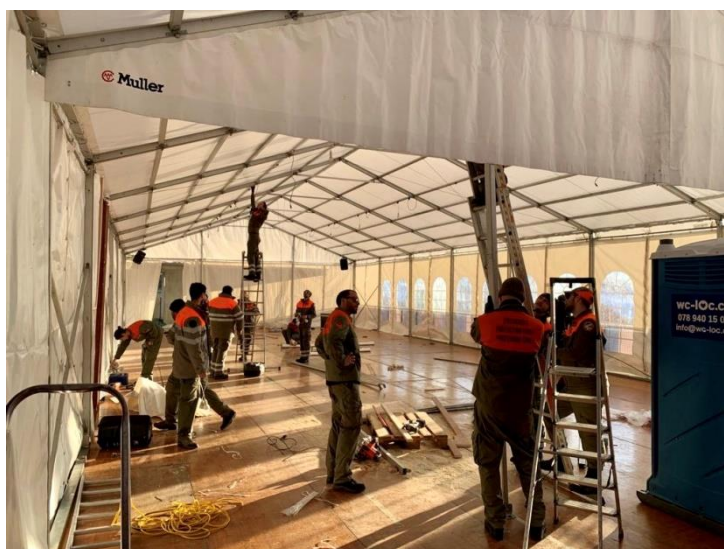
Jeux Olympiques de la Jeunesse

Du 9 au 22 janvier 2020, les Alpes Vaudoises ont accueilli les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver. Plus de 1800 athlètes, âgés de 15 à 18 ans, ont répondu présent. Les compétitions se sont déroulées sur les sites de Leysin, Villars et les Diablerets dans diverses disciplines. Nos missions ont été principalement du montage et démontage d'infrastructures, du transport de matériel et de personnes ainsi que de la gestion de la circulation et du renseignement.



National Winter Games

L'organisation a participé du 23 au 26 janvier au montage et démontage de diverses infrastructures afin de garantir les épreuves sportives qui ont réunis 600 participants en situation de handicap mental.



TRANSPORTS POUR L'ACADEMIE DE POLICE DE SAVATAN

Le 14 janvier, nous avons mis à disposition de l'Académie de police, 10 astreints afin de véhiculer les diverses personnalités politiques pour la traditionnelle journée de l'an.



INTERVENTIONS EN SITUATION D'URGENCE

Nous avons été engagés à deux reprises dont une toujours en cours !!!

SARS-CoV-2 Covid-19

Fin 2019, le gouvernement Chinois a dû faire face à des cas de contamination d'un coronavirus inconnu jusqu'alors. En janvier 2020, l'épidémie est principalement restée concentrée sur la Chine avant de se répandre dès février en Europe, puis dans le monde entier, générant une crise sanitaire mondiale sans précédent. Le 11 mars, l'OMS qualifiait cette situation de pandémie mondiale.

Le lundi 16 mars 2020, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud prononçait l'état de nécessité et décidait de mettre sur pied la Protection civile dans son ensemble pour renforcer le dispositif de protection de la population. Le même jour le Conseil fédéral annonce l'état de situation exceptionnel.

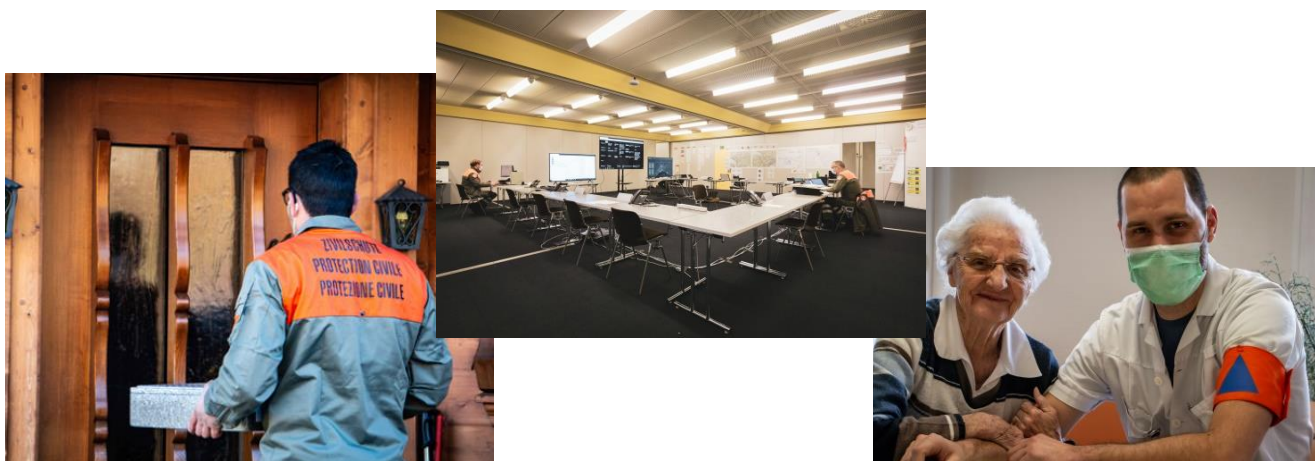
Les missions du commandement cantonal sont de garantir les prestations d'appui au profit du système de santé du canton et des partenaires de la protection de la population et de se tenir prêt à monter en puissance, de fournir des efforts principaux et garantir sa capacité à durer.

Dès lors, nous recevons l'ordre, d'intégrer "le bataillon Est" qui sera composé de trois ORPC. Lavaux-Oron - Riviera Pays d'Enhaut - Aigle. Le but étant de mettre en commun toutes les ressources afin de garantir le personnel pour l'ensemble des partenaires en difficulté. Ainsi la Protection civile vaudoise est divisée en quatre régions.

Nos missions ont été essentiellement du soutien dans les EMS - Hôpitaux - Santé communautaire - Communes - Centres de précarités - Police cantonale et la gestion des affaires courantes de chaque ORPC. La conduite stratégique a été centralisée au 2M2C de Montreux et la conduite opérationnelle dans chaque région. La protection civile a été démobilisée le 3 juillet 2020 après avoir effectué plus de 4 mois d'engagement et environ 70'000 jours de service.

Octobre, le nombre de contaminations, en nette augmentation, met le système de santé à nouveau sous pression, ce qui oblige le Conseil d'Etat de remobiliser la protection civile afin de venir en soutien du service de la population.

Au moment où vous prenez connaissance ce rapport, la protection civile est toujours engagée en soutien de la population.



Crue du Rhône

Samedi 3 octobre, suite à de fortes précipitations pluvieuses du côté valaisan et vaudois, un fort risque de débordement est à craindre. Sur décision de l'EMCC, notre organisation a été mobilisée afin de déclencher le "plan Rhône" qui a pour but de mettre en préalerte toutes les entreprises à risques afin qu'elles se préparent à évacuer si nécessaire.



4. LOGISTIQUE

La logistique représente l'ensemble des moyens et des mesures propres à assurer l'exploitation des constructions, l'engagement des véhicules, l'entretien et la mise à disposition du matériel.

Sous la direction du chef logistique, les préposés aux constructions et au matériel contribuent au bon fonctionnement de notre organisation et ainsi nous tenir prêt en tout temps.

CONSTRUCTIONS PCI

PC REGIONAL DU LEVANT

Le PCR est le centre principal pour la gestion d'un évènement d'importance qui réunit tous les partenaires sécuritaires. Il est utilisé également pour tous les cours préparatoires, les petits cours et pour les repas qui ne dépassent pas les 60 astreints. Un projet de modernisation des installations télématiques et de conduite mené par le SSCM est en cours, le projet est agendé pour 2022.



Po att I LA PLANCHETTE

Le Poste d'attente est le centre principal pour les opérations de l'ORPC avec le départ des formations d'intervention et d'appui.

Le matériel et les engins pour les membres de la FIR sont stockés dans cet abri.



VEHICULES

Au 31 décembre 2020, l'ORPC possède six véhicules.

ARCO 01

Marque et modèle	Dacia Duster dci 4 x 4
Genre de véhicule	Vhc d'intervention
Nombre de places	5
Particularité	Feu bleu avec avertisseur à deux tons avec sirène d'alarme à la population



ARCO 80

Marque et modèle	VW T6 2.0 TDI PD 4Motion
Genre de véhicule	Transport de personnes
Nombre de places	9
Particularité	Feu orange avec sirène d'alarme à la population



ARCO 81

Marque et modèle	VW T5 2.5 TDI PD 4Motion
Genre de véhicule	Transport de personnes
Nombre de places	9
Particularité	Feu orange avec sirène d'alarme à la population



ARCO 82

Marque et modèle	VW T6 2.0 TDI PD 4Motion
Genre de véhicule	Transport de personnes
Nombre de places	9
Particularité	Feu orange avec sirène d'alarme à la population



ARCO 807

Marque et modèle	Puch 230 GE 4 x 4
Genre de véhicule	Transport de personnes
Nombre de places	8



ARCO 808

Marque et modèle	Mazda E 2000 4 x 4
Genre de véhicule	Transport de personnes
Nombre de places	8



EQUIPEMENT & MATERIEL

La protection civile (PCi) dispose de remorques et d'un large éventail de matériel reçu de la Confédération. Une grande partie de ce matériel est obsolète et devrait être remplacé tout comme les remorques.

Malheureusement, cette année aucun matériel ne nous a été fourni par le canton.

IV. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède et conformément à l'article 125b de la loi sur les communes du 28 février 1956, le Comité directeur vous propose Monsieur le Président de l'Assemblée régionale, Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

L'ASSEMBLEE REGIONALE DE L'ORPC AIGLE

Vu	le rapport du commandant de Bataillon et du Comité directeur sur la gestion pour l'année 2020
Ouï	le rapport de la commission de gestion / finance
Considérant	que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'approuver la gestion de l'exercice 2020 et en donne décharge au Commandant et au Comité directeur

AU NOM DU COMITE DIRECTEUR

Le Président :

La Secrétaire :

Jean-Luc Duroux

Chrystelle Bösch